

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY - OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY - VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUIL - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÉS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGÉAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-2723/17/CM

■ Présentation du rapport d'activités 2016 du délégataire de service public Très Haut Débit MET 17/4479/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

1. Rappel du cadre juridique et des réalisations

Par délibération en date du 26 juin 2008, la Communauté du Pays d'Aix a attribué au groupement Eiffage/LD Collectivités, la Délégation de Service Public relative à l'Établissement et l'Exploitation d'un Réseau de Communications Électroniques à Très Haut Débit. D'une durée de 20 ans, ce contrat de concession a pour objet la construction et l'exploitation du premier réseau d'initiative publique à l'échelle du département. Son exécution a été confiée à la société dédiée Capaix Connectic, issue du groupement précité. Signé en septembre 2008, le contrat a été mis en œuvre à compter du mois de novembre de la même année.

Pour la réalisation de ce projet, d'un montant de 16,53 M€, le délégataire a bénéficié d'une première subvention publique à hauteur de 7,85 M€. Cette somme correspond au besoin de financement nécessaire pour compenser tout ou partie des surcoûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public mises à la charge du délégataire. Le coût pour la collectivité a été allégé grâce aux subventions de l'Europe (FEDER) et de l'État (FNADT), pour un montant total de 1 586 000 €.

Depuis la recette générale prononcée le 23 décembre 2011, le réseau initial a été modifié par quelques interventions complémentaires qui ont eu lieu au cours des années 2012 et 2013. Ces extensions ont été régularisées en 2015 par un protocole transactionnel. La signature d'un premier avenant à la DSP, a été contractualisée le 16 novembre 2015 concernant les axes suivants :

- la mise en capillarité de certaines Zones d'activités (Aix-en-Provence, Vitrolles, Rousset, Pertuis);
- la mise en place d'un nouveau catalogue de services et d'une nouvelle offre à destination des TPE et PME ;
- la mise en œuvre d'une Montée en débit (MeD) sur les sous répartiteurs éligibles ;
- l'arrêt de l'Exploitation et de la maintenance des services en Wifimax ;
- l'intégration des communes de Gardanne et de Gréasque dans le périmètre de la DSP;

Cet avenant a fait l'objet d'une subvention complémentaire de 3 470 285€, soit 1 860 000€ pour les travaux de montée en débit et 1 610 285€ pour la réalisation de capillarité dans les zones d'activités ciblées.

2. L'activité 2016 de la DSP (détails en annexes)

2.1. Le périmètre du réseau

Au terme de 2016, un réseau de 481 km de fibre optique en liaison avec le réseau national via le Data Center Interxion de Marseille, a été mis en service et a permis de raccorder 73 zones d'activité. Le délégataire a également procédé à ce jour au dégroupage de 20 centraux téléphoniques, à la mise en

capillarité du réseau au sein de 5 zones d'activités et à la réalisation d'un projet de montée en débit sur 10 PRM. Quatre salles techniques ont été réalisées dans le cadre de cette concession.

2.2. État de la commercialisation des services proposés par le délégataire

Au cours de l'année de 2016, la commercialisation du DSL, à travers les centraux dégroupés (desserte Grand Public) s'est maintenue au-dessus du plan d'affaires initial. En effet, au terme de l'exercice 2016, en volume, le DSL (technologie à destination au Grand public) représente un total de 9970 abonnés issus du territoire du Pays d'Aix auprès des opérateurs clients de Capaix Connectic (soit 1672 abonnés de plus par rapport au Business Plan initial qui prévoyait 8298 abonnés en fin 2016).

L'année 2016 voit également le chiffre d'affaires lié aux services « actifs » en fibre optique destinée aux entreprises poursuivre sa progression.

A fin 2016, Capaix Connectic dispose de 208 contrats signés. Le BP initial prévoyait pour sa part un total de 194 contrats signés à fin 2016.

Concernant la technologie hertzienne Wifimax, compte tenu notamment qu'aucun usager n'a adhéré à cette technologie, les parties se sont accordées au titre de l'avenant n°1 à la DSP sur la nécessité d'abandonner la commercialisation de ce service, le démantèlement effectif du réseau hertzien restant à la charge du délégataire.

Quant à l'offre satellite, mise en place par le délégataire (pour information : prise en charge d'une partie de l'acquisition du kit satellitaire à hauteur de 300€), elle n'a pas eu tous les effets escomptés compte tenu de la préexistence de ces équipements dans les zones blanches avant l'arrivée de la DSP, 10 usagers ont bénéficié de cette subvention versée par le délégataire.

3. Communication

Le délégataire et la collectivité délégante ont poursuivi les actions de communication et d'information auprès des entreprises afin de leur présenter les nouvelles offres ajoutées au catalogue de services de Capaix Connectic.

Celles-ci ont été présentées au GIHVA à Rousset en janvier 2016, au Pôle d'activités d'Aix en Provence en février 2016 et à Vitropole en juin 2016, lors de réunions d'information organisées en présence des opérateurs partenaires, des représentants d'association des zones d'activités et de professionnels.

Par ailleurs, des flyers ont été envoyés par courrier électronique et par voie postale auprès des entreprises des 5 Zones d'Activités concernées par la capillarisation prévue au premier avenant à la DSP.

4. Résultats financiers (détails en annexes)

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires est en hausse par rapport au budget prévisionnel 2016, ce constat est lié à un plus grand nombre de contrats signés Lan to Lan et CECA. En effet, on constate une augmentation de 179 000€ soit plus de 6%. Cette augmentation est le résultat d'un bon lancement de la nouvelle offre CECA auprès des TPE et PME et d'une très bonne commercialisation des offres Lan to Lan poursuivie auprès des entreprises.

Pour, l'année 2016, 208 contrats ont été signés contre 194 prévus initialement au contrat de DSP.

Néanmoins, le délégataire évoque la nécessité de poursuivre le déploiement de la capillarité jusqu'au bâtiment en ZA afin de maintenir la dynamique de la commercialisation auprès des TPE et PME (pour information, l'avenant n°1, signé en novembre 2015, porte notamment sur la réalisation de capillarisation dans 5 zones d'activités du Pays d'Aix).

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 novembre 2017

Concernant les offres ADSL, le budget initial prévoyait pour 2016 un chiffre d'affaires de 2 372 000€, le chiffre d'affaires réalisé est de 2 356 000€, soit un écart négligeable de 16 000€ correspondant à 0,7 % de moins par rapport au prévisionnel.

5. Perspectives pour l'avenir

Le délégataire structure le développement commercial de la DSP pour 2017 autour de trois axes.

- A ce titre, le taux de croissance sur le DSL étant de 0% en 2016, l'un des principaux enjeux porte sur le segment « Grand Public » à travers la commercialisation des PRM (Point de Raccordement Mutualisé), seul et unique levier de croissance concernant la cible grand public suite aux opérations de montée en débit.
- L'autre enjeu porte sur la commercialisation de l'offre CECA dans les 5 principales ZA du Territoire du Pays d'Aix ciblé par l'avenant n°1 de la DSP. Le délégataire prévoit une augmentation du nombre de contrats dédiés aux entreprises de 34% de plus par rapport au BP initial. En parallèle la nouvelle grille tarifaire très compétitive permet de soutenir la commercialisation par les opérateurs télécoms locaux auprès des TPE-PME.
- Enfin, il est précisé que le réseau sera en mesure de répondre aux besoins en capacité des opérateurs mobiles pour la diffusion massive d'offre 4G/4G+. Ce besoin croissant des opérateurs fera notamment l'objet d'une nouvelle offre de location de FON (Fibre Optique Noire) de la part du délégataire.

6. Commentaires sur le rapport

Globalement, le rapport annuel 2016 de Capaix Connectic est positif et fait état de résultats remarquables sur le plan commercial avec une augmentation de 44 % de contrats signés sur l'année par rapport à 2015, toutefois compte tenu de la baisse tarifaire, l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas proportionnelle à la croissance des contrats signés.

Il apparaît en effet que le retard de commercialisation du réseau relevé par le délégataire dans son rapport annuel de 2015 semble pouvoir être comblé grâce à la signature, le 16 novembre 2015, de l'avenant à la Convention destiné à relancer l'économie de la DSP.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de Service Public Local ;
- La délibération n° 2008_A076 du Conseil communautaire de la CPA du 26 juin 2008 relative au choix du délégataire ;
- Le contrat de concession signé entre la « Communauté du Pays d'Aix » et le groupement d'entreprises composé par SFR Collectivités et Eiffage S.A. et notifié le 19 septembre 2008 ;

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 novembre 2017

- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 6 juillet 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport du délégataire 2016 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, produits au titre de la Délégation de Service Public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau Très Haut Débit sur le territoire du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ